

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 190'000.- pour l'aménagement de l'Aula Magna comme salle attitrée pour les séances du Conseil communal et la réponse à la motion du 22 mars 2018 de M. le Conseiller communal Christian Weiler « Pour une nouvelle salle du Conseil communal »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La Salle des débats de l'Hôtel de Ville, dévolue depuis 2005 aux séances du Conseil communal, est soumise à diverses critiques de la part des membres de celui-ci.

Certes, les élus reconnaissent les qualités historiques du lieu et auraient souhaité, de préférence, conserver les séances du Conseil dans cette salle prestigieuse, si les infrastructures le permettaient. Cependant, la Salle des débats ne permet plus de répondre aux exigences actuelles.

Les améliorations souhaitées portent d'une part sur la disposition et l'équipement mobilier de la salle : confort des chaises, manque de place et surtout absence de table ou tablette permettant de poser un ordinateur ou de prendre des notes et, d'autre part, sur les outils technologiques : certains estiment en effet qu'un système de vote électronique est nécessaire pour la deuxième ville du Canton.

En juillet 2017, la Municipalité a soumis au Conseil communal un préavis (PR 17.14PR) proposant le réaménagement de la Salle des débats afin qu'elle corresponde aux besoins actuels en termes de cadre de travail, mais également aux normes exigées par l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA). Le montant du financement demandé était alors de CHF 900'000.-. Néanmoins, comme le relevait la Municipalité dans son préavis, puis la commission dans son rapport, ce projet comportait de grosses incertitudes sur sa possible mise en œuvre, au vu notamment des contraintes liées au respect du patrimoine historique et à la sécurité incendie. Il offrait en outre des possibilités de polyvalence restreintes et impliquait un investissement financier particulièrement important. De plus, la commission avait également relevé que l'espace resterait restreint, malgré des travaux très lourds à réaliser.

Le Conseil communal a par conséquent refusé le préavis municipal dans sa séance du 7 décembre 2017. Il a suggéré qu'une autre salle attitrée pour les séances du Conseil communal devait être envisagée.

Nouvel aménagement de la salle de l'Aula Magna

Introduction

La salle de l'Aula Magna est apparue comme étant la plus appropriée. De par ses grandes dimensions, elle est adaptée pour accueillir des séminaires, assemblées, projections, concerts ou expositions. Elle permet de disposer d'environ 220 places assises.

Sa volumétrie généreuse permet d'accueillir les séances du Conseil communal sans intervention lourde sur la salle, avec un aménagement correspondant aux attentes précitées. Elle offre des surfaces confortables pour le public, la presse ainsi que pour la technique nécessaire aux retransmissions télévisées.

La séance du 1^{er} mars 2018 a été organisée à titre d'essai dans la salle de l'Aula Magna. La première rangée était équipée de tables d'une largeur de 40 cm, empruntées à la Ville de Morges, permettant d'expérimenter l'aménagement proposé dans le présent préavis.

Suite à cette séance, les avis exprimés étaient dans l'ensemble positifs. Le Bureau du Conseil, au moyen de la motion « Pour une nouvelle salle du Conseil communal » déposée par Monsieur Christian Weiler, a prié la Municipalité de présenter un projet d'aménagement de la salle de l'Aula Magna sur les bases du test effectué 1^{er} mars. Cette motion a été prise en considération par le Conseil communal et renvoyée à la Municipalité le 22 mars 2018.

Mobilier

Le mobilier utilisé pour les différentes manifestations à l'Aula Magna arrive en fin d'utilisation et doit être remplacé à court ou moyen terme. Il est proposé de remplacer les tables et les chaises actuelles par un nouveau mobilier, adapté pour les séances du Conseil communal ainsi que pour les autres manifestations. Les chaises proposées seront ergonomiques et confortables. Quant aux tables prévues, les dimensions modestes (largeur : 40 cm ; longueur : 120 cm) ont l'avantage, d'une part, de permettre de poser une tablette ou un ordinateur portable et, d'autre part, d'être plus faciles à manipuler. Placées l'une en face de l'autre, elles forment une table de 80 x 120 cm correspondant aux dimensions d'une table normale. Ces nouvelles chaises et tables rabattables seront stockées dans le local dépôt adjacent à l'Aula Magna.

Après évaluation, la Municipalité propose les modèles suivants :

Chaises : (annexe 1)

- Modèle Fiore avec 4 pieds aluminium, coque en chêne, accrochable et empilable.
- Nombre : 250 chaises.

Tables :

- Tables spéciales de collectivité, plateau stratifié, épaisseur 25 mm. Couleur à choix selon collection, avec accroches. Chant ABS assorti. Piètement rabattable chromé. Dimensions : 120 x 40 x 73.5 cm

Équipement audio et système de vote

La salle de l'Aula Magna, dans son état actuel, n'est phoniquement pas optimale et son équipement audio vieillissant nécessite une mise à jour.

Il est proposé, sur conseil de la société Sonomix, d'installer une nouvelle sonorisation fixe, avec la mise en place de 8 haut-parleurs à disposer entre les poutres apparentes. Ces nouveaux haut-parleurs permettront une répartition uniforme du son dans la salle, ce qui n'est actuellement pas le cas. Cette nouvelle installation, simple et polyvalente, sera également disponible pour les autres manifestations.

En détail, l'équipement sera le suivant :

- Reprise dans la Salle des débats actuelle des micros des municipaux, de la présidence et des rapporteurs ;
- Acquisition de deux nouveaux micros pour les interventions diverses et autres séances ;
- Installation d'un système d'enregistrement destiné au secrétariat du Conseil pour la reprise des PV ;
- Pose d'un nouveau projecteur (beamer) plus lumineux et conforme aux normes actuelles, avec technologie laser en lieu et place de l'existant ;
- Installation d'un nouvel écran de projection ;
- Pose de deux coffrets de liaison entre la salle et l'extérieur, pour les liaisons TV, caméras, réseaux et son, vers le car de la régie.

Le Conseil communal a également demandé la mise en place d'un système de vote électronique. Compte tenu de la proposition d'aménagement de l'Aula Magna avec un mobilier remis en place à chaque séance du Conseil, un système de vote fixe serait compliqué et coûteux pour 10 séances par année. Une autre solution a donc été envisagée, consistant à louer un système de vote électronique sans fil, fonctionnant sur des réseaux wifi sécurisés pour chaque séance du Conseil.

Chaque conseiller disposerait ainsi de son propre micro avec demande de parole. Un petit haut-parleur se trouve sur chaque micro pour améliorer l'acoustique et la qualité des débats, ainsi qu'une possibilité de brancher un casque pour les malentendants.

L'estimation du coût pour une location incluant la mise en place, la programmation, la gestion par un régisseur, le démontage et les divers est de CHF 3'000.- par séance, soit CHF 30'000.-/an.

Il a été envisagé d'acheter cette installation. Toutefois, l'achat de celle-ci est estimé à CHF 200'000.-, non compris les frais de mise en place, de maintenance et de mise à jour du système. Il a donc été renoncé à un achat de l'installation.

Informatique

Les installations wifi et informatiques existantes dans la Salle des débats de l'Hôtel de Ville sont maintenues.

Pour permettre la tenue des séances du Conseil dans la salle de l'Aula Magna, il faut en outre prévoir les prestations suivantes, selon l'Office informatique de la Ville :

- Mise en place de nouvelles antennes wifi ;
- Acquisition d'un onduleur électrique avec carte réseau ;
- Nouveau switch 48 ports ;
- Achat de câbles, fibres optiques et petits matériels.

Déménagement du matériel de diffusion

Actuellement, le matériel de diffusion permettant la retransmission TV des séances du Conseil communal se trouve dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville. Il est prévu de le déménager et de le mettre en place dans le local technique au rez-de-chaussée du Château.

Cette prestation est gérée par la société Gene7a à Yverdon-les-Bains.

Electricité

Les prestations prévues sont les suivantes:

- Nouvelle armoire 19" à mettre en place dans le local dépôt adjacent à l'Aula Magna, y compris liaison avec introduction ;
- Pose de prises RJ45 supplémentaires ;
- Mise en place d'une connectique pour le nouveau beamer ;
- Alimentation des nouvelles bornes wifi ;
- Pose d'une alimentation et de liaisons pour le car régie.

Calendrier:

Il convient de compter environ 3 mois pour effectuer les travaux et obtenir le mobilier nécessaire. C'est alors que le Conseil communal pourra siéger à l'Aula Magna. Les dates des séances ont déjà été pré-réservées dans la mesure du possible. Il n'est cependant pas exclu que certaines séances en 2019, voire en 2020 doivent encore se tenir à la Salle des débats.

En effet, les salles du Château, dont celle de l'Aula Magna, sont à disposition du public, qui a la possibilité de les louer plusieurs mois à l'avance. Elles sont aujourd'hui fortement sollicitées. Afin de garantir la disponibilité de l'Aula Magna pour les séances du Conseil communal, il sera donc nécessaire de les réserver deux ans à l'avance et il ne sera guère envisageable de modifier la date d'une séance ou d'en ajouter une au dernier moment. Du point de vue organisationnel, la tenue des séances du Conseil communal dans la salle de l'Aula Magna offrira donc moins de flexibilité. Elle imposera également une planification étroite entre le Bureau du Conseil communal, le greffe et le bureau des locations de salles afin d'éviter les conflits d'agenda.

Au surplus, il sera impossible de louer la salle de l'Aula Magna à des tiers les jours durant lesquels se tiendra le Conseil communal ainsi que les lendemains jusqu'à 15h, en raison des opérations liées au démontage des installations. Il en résultera une baisse sensible des recettes de location de cette salle.

Coûts et financement

Les coûts du projet d'aménagement de l'Aula Magna sont estimés de la manière suivante:

CFC	Libellé	Coûts (CHF)
23	Electricité	
	Audio – Equipement de la salle - Sonomix	50'000.-
	Système de vote électronique – Sonomix (location)	-.-
	Informatique – Office informatique	5'700.-
	Déménagement matériel de diffusion – Gene7a	1'500.-
	Electricité – Gasser Electricité SA	35'000.-
905	Mobilier – Tubac SA	
	Chaises	65'000.-
	Tables	22'000.-
	Divers - Imprévus	10'800.-
	Total des travaux	190'000.-

Estimation des coûts (Budget entretien annuel)

CFC	Libellé	Coûts
	Location du système de vote électronique	30'000.- / an

S'agissant du financement, le plan des investissements 2018-2027 prévoit, à la ligne 3563, un montant de CHF 200'000.- à cet effet.

Charges annuelles

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à CHF 24'415.-. Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi (CHF 1'615.-), l'amortissement (CHF 19'000.-) et les frais d'entretien (CHF 3'800.-). La dépense sera amortie sur 10 ans.

Motion « Pour une nouvelle salle du Conseil communal » déposée par M. le conseiller communal Christian Weiler le 22 mars 2018

Pour mémoire, le 1^{er} mars 2018, M. Christian Weiler a déposé une motion dans laquelle il priait la Municipalité de présenter un projet d'aménagement de la salle de l'Aula-Magna sur les bases du test effectué ce même 1^{er} mars 2018. La Municipalité considère que le présent préavis répond à cette motion et prie dès lors le Conseil de l'accepter formellement comme réponse.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre l'aménagement de l'Aula Magna comme salle attitrée des séances du Conseil communal.
- Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 190'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée sur le compte n° 3063050018 « Salle Aula Magna pour le Conseil communal » et amortie sur 10 ans.
- Article 4 : La réponse à la motion du 22 mars 2018 de M. le conseiller communal Christian Weiler « Pour une nouvelle salle du Conseil communal » est acceptée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



J.-D. Carrard



La Secrétaire adjointe



A. Rizzoli

Annexe 1 : Modèle de chaises Fiore

Annexe 2 : Motion du 22 mars 2018 de M. le conseiller communal Christian Weiler

Déléguée de la Municipalité : Mme Gloria Capt, municipale en charge du dicastère de l'urbanisme et des bâtiments

CHAISE FIORE



Séance du Conseil communal du 22.03 2018

Motion au sens de l'article 69 lettre B de notre règlement

Motion pour une nouvelle salle du Conseil communal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Compte tenu du refus du préavis PR17.14PR sur le réaménagement de notre salle du Conseil communal et fort de l'expérience positive de notre séance d'essai qui s'est tenue le jeudi 1^{er} mars de cette année à l'Aula Magna, le Bureau du Conseil communal, par mon entremise et appuyé par les signataires de cette motion, demande à la Municipalité de présenter, dans un délai de deux mois, un projet d'aménagement de la salle de l'Aula Magna comme salle attitrée pour les séances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Il est souhaité que l'aménagement futur respecte la mise en place proposée lors de la séance du 1^{er} mars, la retransmission télévisée faisant foi, tout en tenant compte du rapport que le Bureau transmettra à la Municipalité.

Il est également souhaité qu'un système de micro individuel, avec identification et vote électronique complète l'équipement (achat ou location). Le système Wifi doit également être adapté pour répondre aux besoins des Conseillers, des Municipaux, des journalistes et du public. Des possibilités de prises électriques à portée pour recharger le matériel électronique avec un système fixe ou mobile sont également souhaitées.

La Municipalité est également invitée à d'ores et déjà prendre les mesures nécessaires pour la réservation de la salle de l'Aula Magna pour les futures séances du Conseil communal et, pour ce faire, d'étudier la modification de l'article 57 al.1 de notre règlement du conseil.

Je remercie par avance les Conseillers pour la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité.

Christian Weiler

Yverdon-les-Bains, le 12 mars 2018

